

ordre dans une société ? Mais qui de vous ignore que les lois ne sont violées que parce que le cœur de celui qui les enfreint est dérégulé et corrompu ? Or, qui est-ce qui peut rendre le cœur de l'homme bon et honnête, si ce n'est la religion ? Jésus Christ n'a-t-il pas dit que c'est du cœur que sortent les vols, les adultères, les meurtres et tous les crimes qui jettent le trouble dans la société ? Il faut donc commencer par régler le cœur de l'homme, avant de voir régner l'ordre et la tranquillité. La loi humaine ne peut attaquer que l'action coupable ; elle n'a aucune prise sur le sentiment, qui en est le principe. La loi arrête le bras, mais elle laisse au cœur toute sa corruption ; elle ne défend que ce qui est criminel, elle ne réprimé point ce qui est malhonnête ; et même entre les crimes, elle ne punit que ceux, qui troublent la société ; tout ce qui ne nuit pas au prochain, n'est pas de son ressort.

Imaginez un peuple, dont la morale n'aurait d'autre appui que les lois ; Oh ! comme ce peuple serait malheureux ! combien il faudrait que ces lois fussent détaillées pour proscrire tous les délits. Où il n'y aurait que des lois, qui est-ce qui soutiendrait les mœurs ? Les mœurs plus utiles encore à la société que les lois, qui peuvent quelquefois les suppléer, mais jamais être suppléées par elles. Où il n'y aurait que des lois, on y verrait tout homme puissant et hardi les braver ; ne se trouve-t-il pas partout des hommes redoutables aux dépositaires mêmes de la loi ? ne se trouve-t-il pas aussi partout des hommes qui savent éluder les lois par la ruse, par la fraude, par les artifices de l'intrigue, ou les détours de la chicane ? n'en avez-vous pas tous les jours sous les yeux de tristes exemples ? Là où il n'y aurait que des lois, le grand intérêt serait, non pas de ne commettre aucun crime, mais de le cacher. Vous savez que tout ce qui peut se soustraire à l'œil de l'homme, méprise sa justice. Donc, la loi civile seule, sera toujours insuffisante dans son autorité, toujours incomplète dans ses préceptes ; il faut qu'un pouvoir étranger et supérieur fasse vouloir ce qu'elle ordonne, et prescrive ce qu'elle n'a pas la force d'ordonner. Qu'en serait-il,